

chain. Que n'attend-on pas, pour accepter ou adopter un programme de défense navale, que le statut du Dominion soit déterminé comme on affirme qu'il doit l'être à cette conférence impériale de l'année prochaine?

Ainsi que l'a dit le représentant de Brome, les conditions ne sont plus les mêmes. En 1910, la prospérité régnait dans le pays; nous avions de l'argent; nous ne connaissions pas les déficits et le taux de l'intérêt à payer sur nos emprunts n'était pas aussi élevé qu'aujourd'hui. La dette nette du pays ne se chiffrait pas alors à deux milliards. Les conditions ont complètement changé et, comme l'ont fait observer mon honorable collègue de Brome et mon honorable ami de Red-Deer (M. Clark) nous avons une contribution annuelle à verser à la caisse de la Société des nations, dont le Canada fait partie. Nous avons participé à la dernière guerre dans l'espérance d'écarter à jamais le fléau de la guerre. Au lieu d'accroître nos armements et de nous lancer dans de nouvelles aventures, nous devrions suivre l'exemple des nations qui réduisent le fardeau de leurs armements. L'an dernier, on avait inscrit au budget un crédit de \$300,000 pour le maintien de notre marine de guerre. C'est la somme qui avait été votée pour cette fin les années précédentes.

L'hon. M. BALLANTYNE: Non pas.

M. LAPOINTE: Le Gouvernement s'est fait ouvrir deux crédits l'an dernier. Au budget principal il avait porté la somme de \$300,000 pour le maintien de la marine royale canadienne, puis il avait inscrit au budget supplémentaire une somme additionnelle de \$5,700,000.

L'hon. M. BALLANTYNE: L'honorable député doit se rappeler qu'au moment où je proposai l'ouverture de ce crédit de \$300,000, je fis observer qu'il ne s'agissait là que d'une partie de la dépense pour les objets navals et que j'inscrirais un autre crédit au budget supplémentaire. Il ne saurait donc séparer l'un de l'autre.

M. LAPOINTE: C'est vrai, mais le crédit de \$300,000 était pour ainsi dire du même chiffre que celui qu'on avait voté chaque année pendant la durée de la guerre.

L'hon. M. BALLANTYNE: Non pas.

M. LAPOINTE: Quel était le chiffre du crédit de 1919?

L'hon. M. BALLANTYNE: J'ai par devers moi les montants pour chaque année.

[M. Lapointe.]

Avant de m'y reporter, je dirai qu'en 1910-1911 la dépense s'est chiffrée à \$1,700,000. Plus tard, quand la guerre eut éclaté, la dépense s'est accrue à un chiffre tel, qu'il ne serait pas juste de s'en servir pour établir une comparaison.

M. LAPOINTE: Le ministre est incapable de me dire à combien la dépense s'est élevée en 1919.

L'hon. M. BALLANTYNE: Je le dirai à mon honorable ami dès que mon sous-ministre sera revenu. Il est monté à un étage supérieur pour un instant.

M. GORDON: Pendant que le sous-ministre est là-haut, il ne ferait pas mal de s'enquérir des noms des membres de cette compagnie de laminoirs; de cette façon, le ministre pourrait nous renseigner dès ce soir et nous dire ce qu'il sait de la solvabilité de la compagnie.

L'hon. M. BALLANTYNE: Mon honorable ami devra, je crois, s'en rapporter à la parole du Gouvernement. J'ai une très longue expérience des affaires, et je ne doute pas que l'honorable député soit dans le même cas que moi. Dans le cours ordinaire des affaires, mon honorable ami le sait, avant de faire crédit à quelqu'un, on consulte les rapports des agences Dun ou Bradstreet; et quand ces rapports font voir que cette personne ou cette compagnie est solvable, on ne lui demande pas d'état de son actif et de son passif. On s'en tient le plus souvent au dire de l'agent placier et aux rapports financiers que fournissent ces agences. Toutes ces précautions, je les ai prises dans le temps; mais comme le commerce décline rapidement à l'heure actuelle, il peut fort bien arriver, il va sans dire, qu'une maison, solvable aujourd'hui, ne le soit plus demain. Autant que je sache, cependant, cette maison-là est encore solvable. Dans le temps, mon honorable ami doit m'en croire, j'ai pris tous les renseignements nécessaires au sujet de la situation financière de la compagnie, et ils étaient satisfaisants. En matière de finances, l'Etat, cela va de soi, court les mêmes risques que les particuliers.

M. GORDON: Les rapports de Dun et de Bradstreet fournissent tous les détails au sujet de cette maison-là; ils font voir ce qu'elle produit, quel est son passif-obligations et donnent tous les renseignements que nous voudrions obtenir ce soir. Si ces renseignements se trouvent dans les liasses, le ministre pourrait aisément nous les communiquer au lieu de venir nous dire